

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 10 mai 2024

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Fernand Muller, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence

Le collège échevinal,

Considérant que des travaux de voirie auront lieu dans la rue um Steen à Platen entre les maisons nr 1 et 7B ;

Considérant qu'il faut barrer toute la chaussée pour ne pas entraver l'exécution des travaux;

Considérant qu'il faut prolonger le délai des travaux jusqu'au 31 mai 2024 ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale ;

Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

Après délibération,

arrête à l'unanimité

Le règlement de la circulation de la commune Préizerdaul sera modifié comme suit à partir du lundi, 6 mai 08h00 jusqu'au vendredi, 31 mai 2024, 17h00 inclus :

Route barrée à toute circulation entre les maisons 1 et 7B um Steen.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettborn, le 10 mai 2024

Le Secrétaire communal,
(s) R. Gereke



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen